

AVIS DE PROJET DE MARCHÉS

Ce besoin s'adresse uniquement aux fournisseurs pré qualifiés suivants dans le cadre de l'arrangement en matière d'approvisionnement pour Les Services d'Examen indépendants (SEI)

TPSGC AMA No. 24062-080452 - Services d'Examen indépendants (SEI)

NO DE DOSSIER: **1000316558**

Le présent besoin est celui de : **Agence des services frontaliers du Canada (ASFC)**

Le présent besoin est pour les services de :

**Un (1) Chef d'équipe d'examen; et
Un (1) Membre de l'équipe d'examen - Opérations**

Un contrat sera attribué.

Ce marché s'adresse uniquement aux entreprises suivantes:

Accreon
ADGA Group Consultants Inc.
BP&M Consulting
CFN Consultants
CGI
Computer Sciences Canada Inc
Contract Community Inc.
CoreTracks Inc.
Deloitte
DMQ Consulting
Ernst & Young LLP
Flaman Management Partners Ltd. (FMP)
Flare Consulting
Fujitsu Consulting
Greymark Inc.
Hallux Consulting Inc.
Holdham Management Consulting
IBM
Interis
IT Net.ca
KPMG
Maplesoft Consulting Inc.
Pleiad Canada Inc.
PPI Consulting Limited
Price Water house Coopers
Roman Klimowicz Consulting
TRM Technologies Inc

Lieu des travaux à exécuter : la région de la capitale nationale (RCN).

Exigences relatives à la sécurité

EXIGENCE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ POUR ENTREPRENEUR CANADIEN :

L'entrepreneur doit détenir en permanence, pendant l'exécution du contrat ou OC/AA, une cote de sécurité d'installation valable au niveau **SECRET**, délivrées par la Direction de la sécurité industrielle canadienne et internationale de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les membres du personnel de l'entrepreneur devant avoir accès à des renseignements ou à des biens PROTÉGÉ/CLASSIFIÉS, ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé, doivent TOUS détenir une cote de sécurité du personnel valable au niveau **SECRET**, délivrée ou approuvée par la Direction de la sécurité industrielle canadienne et internationale (DSICI) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) et/ou l'ASFC, qui comprend une vérification de crédit.

L'entrepreneur ou l'offrant NE DOIT PAS emporter de renseignements PROTÉGÉ/CLASSIFIÉS hors des établissements de travail visés; et l'entrepreneur ou l'offrant doit s'assurer que son personnel est au courant de cette restriction et qu'il l'a respecte.

Les contrats de sous-traitance comportant des exigences relatives à la sécurité NE doivent PAS être attribués sans l'autorisation écrite préalable de la DSICI de TPSGC et/ou l'ASFC.

L'entrepreneur doit se conformer aux dispositions des documents suivants :

- a. de la Liste de vérification relative à la sécurité, reproduite à l'Annexe C de la DP;
- b. le Manuel de la sécurité industrielle (dernière édition).

Toute demande de renseignements concernant cette DP devra être adressée à l'autorité contractante dont les coordonnées figurent ci-dessous :

Numéro du dossier : 100016558
Autorité contractante (AC) : Angela Durigan
Numéro de téléphone : 613-960-3362
Numéro de télécopieur : 613-954-0155
Courriel : Angela.Durigan@cbsa-asfc.gc.ca

L'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC), Bureau de soutien et de contrôle du projet (BSCP), Division du projet sur les entrées et les sorties, Direction générale des programmes, requiert les services d'un Chef d'équipe d'examen et d'un membre de l'équipe d'examen – Opérations pour des services professionnels pour effectuer un examen indépendant (EI) du projet sur les entrées et les sorties.

Les services sont requis de la date d'émission du contrat jusqu'au 31 janvier, 2014. Il n'existe aucune option de prolongation du contrat.

Les documents peuvent être présentés dans l'une ou l'autre des langues officielles du Canada.